

LA BESOIGNE SYNDICALE, OBSCURE MAIS FÉCONDE...

Tirer des conclusions de l'élection présidentielle est un exercice des plus communs, les éditorialistes, les politiques, les chefs d'Etat étrangers, les marchés (surtout les marchés, j'ignorais d'ailleurs que le marché fut une entité pensante) s'y prêtent avec complaisance. Je vais donc faire de même, en m'efforçant, autant que faire se peut d'éviter la complaisance.

Les citoyens français ont sanctionné Sarkozy. Tout autant, peut être, sa politique antisociale que sa personnalité, son arrogance, sa suffisance, pour ne pas parler de sa vulgarité. Son quinquennat aura été marqué par toute une série de lois et de décisions particulièrement réactionnaires: la remise en cause du droit à la retraite, du droit de grève, de la liberté syndicale, la destruction du service public par le biais de la RGPP, la politique d'austérité... La liste est loin d'être exhaustive.

Tout cela est bel et bon. Ne boudons pas notre plaisir; voir les mines déconfites, les visages tantôt fermés, tantôt hargneux des Morano, Guéant, Copé et consorts au soir de la défaite était un spectacle des plus réjouissants.

Doit-on pour autant se réjouir de l'élection de François Hollande? Doit-on vraiment croire que «le changement c'est maintenant?» Poser la question c'est y répondre.

Penser un seul instant que Hollande puisse rompre avec la politique d'austérité initiée par Sarkozy c'est faire preuve d'une grande naïveté ou de cécité pointue.

La première des illusions serait de penser que la France est encore une Démocratie parlementaire, même simplement bourgeoise, alors qu'elle n'est plus qu'une province de l'empire européen. Faisons preuve de mansuétude, admettons que Hollande souhaite sincèrement en finir avec la politique d'austérité (hypothèse d'école, on en conviendra), il lui faudrait alors au préalable rompre avec l'Union Européenne qui impose une seule et même politique économique dans toute la zone euro. La dictature de la troïka Union Européenne, Fonds Monétaire International et Banque Centrale Européenne, à laquelle il faut ajouter la Confédération Européenne des Syndicats pour faire bonne mesure, est une réalité tangible.

Qu'on en juge: le peuple grec a clairement voté contre les partis promoteurs de la politique de rigueur et inféodés à cette troïka. La réaction de la Commission Européenne ne s'est pas fait attendre en exigeant la poursuite de la politique d'austérité. Alors? Est-il exagéré de parler de dictature?

Dans ces conditions, les effets d'annonce de Hollande sur sa volonté de renégocier le traité européen TSCG (Traité sur la Stabilité, la Coordination et la Gouvernance) qui doit institutionnaliser la politique de rigueur ne sont rien d'autre qu'une vaine gesticulation. D'ailleurs Angela Merkel a déjà répondu à notre nouveau Président de la République par une fin de non recevoir.

Renégocié ou pas, amendé ou non, le TSCG tout comme les autres traités européens depuis Maastricht jusqu'au MES (Mécanisme Européen de Stabilité) sont inacceptables et doivent être abrogés car ils constituent la base de la dictature du capitalisme financier.

Les anarcho-syndicalistes ne sont pas dupes, ils n'oublient pas que tout au long de sa campagne électorale, François Hollande a réaffirmé sa volonté de réduire les déficits publics. La conclusion est logique; pour défendre les revendications de la classe ouvrière, pour reconquérir les droits sociaux perdus, il ne faut compter que sur l'action directe: pas d'état de grâce! Grève générale!

Plus que jamais la classe ouvrière a besoin du syndicalisme libre et indépendant, il ne faut évidemment pas faire confiance, aux tenants de la doctrine sociale ce l'Eglise, la CFDT, ni à la CGT qui a appelé à voter Hollande. Il reste

la CGT-FO, seule à refuser *“la rigueur qu'elle soit de droite, de gauche ou syndicale”*. Mais les pressions sur la direction de FORCE OUVRIERE sont fortes, quelques tentations d'intégration à l'appareil d'Etat se manifestent parfois, plus ou moins insidieusement. Les militants ouvriers attachés à l'indépendance de classe doivent être vigilants: l'indépendance est un combat quotidien.

Laissons les faux et les vrais naïfs clamer que *«le changement c'est maintenant»* pour notre part, anarcho-syndicalistes, fidèles à Pelloutier nous continuons *«la besogne syndicale, obscure mais féconde»*.

Christophe BITAUD.

ELECTIONS, PIÈGE À CONS !!!

Repetitio est mater studiorum

Ces jours ci, nous avons assisté à un gigantesque cirque: une mise en scène savamment orchestrée par les médias, des experts et des politicards de tout bord qui ont uni toutes leurs forces pour nous faire croire que les deux candidats aux élections présidentielles avaient des politiques différentes, l'une de gauche, l'autre de droite.

Les résultats des élections des deux tours ont mis en échec la débauche d'énergie des tenants de la propagande d'Etat (échec d'autant plus retentissant au vu des résultats des élections en Grèce leur procurant froid dans le dos).

Examinons les prétendues divergences des deux candidats:

- L'austérité, l'Union européenne...ils sont en parfaite communion.
- Le démantèlement de la protection sociale (sérieusement amorcé par Rocard transformant les salaires différés en impôts par le biais de la CSG) se poursuit de jour en jour. Régulièrement les pharmaciens reçoivent des listes de médicaments déremboursés sans que l'opinion publique en soit informée.

- La volonté des deux candidats de poursuivre la destruction de l'enseignement public dans le droit fil de la loi Debré.

- La mystification organisée par les deux candidats au sujet des retraites illustre bien leur complicité car l'engagement de Hollande ne remet pas en cause la loi Fillon, au mieux, il s'agit d'un hameçon. Cet âpre et long débat a permis à Hollande de ne pas préciser que: *«Une négociation globale s'engagera dès l'été 2012 avec les partenaires sociaux afin de définir, dans un cadre financier durablement équilibré, l'âge légal de départ à la retraite, la prise en compte de la pénibilité, le montant des pensions et l'évolution des recettes indispensables à la pérennité de notre système de retraite solidaire»*. Attention, danger immédiat!!!

Par contre il y avait une vraie divergence à propos du nucléaire. La position de Sarkozy s'inscrivait dans une perspective de développement des forces productives et d'indépendance énergétique. Alors que Hollande, avec ses appendices notamment écologistes, est dans la logique d'une société totalitaire et collectiviste.

Force est de constater que la classe ouvrière et les démocrates viennent d'infliger aux deux candidats, donc au nouveau président de la République, une défiance qu'ils comptent bien réitérer, encore plus clairement, aux élections législatives de juin.

Le nouveau président nous prévient, par ce qu'on appelle aujourd'hui son entourage, qu'il n'y aura pas d'état de grâce, mais que l'austérité va être immédiatement poursuivie pour sauver l'euro et l'Union européenne.

Nous voilà dans la continuité de la logique du saint empire romain germanique. Il suffit de faire le tour des pays où il a imposé l'austérité: la Grèce, l'Espagne, l'Islande, l'Irlande, le Portugal, l'Italie, la France, voire le Danemark. Alors que l'Allemagne et l'Autriche y échappent avec la bénédiction du pape allemand. On nous rebat les oreilles avec «le modèle allemand» qu'on doit suivre coûte que coûte pour mieux cacher la gouvernance allemande sur les Etats membres de l'Union européenne condamnés à l'austérité.

Quand on sait que plus de la moitié de la «dette», au plan mondial, est contractée par les Etats-Unis et le Japon, et que pour eux il s'agit de leur dernière préoccupation, il est légitime de se poser la question: pourquoi l'Union européenne gouvernée par la chancellerie allemande érige-t-elle le remboursement de cette «dette» en principe sacré? Ca devient ainsi une idéologie dont le point cardinal est le remboursement par moyens d'austérité. Cela se résume à l'accroissement des intérêts que les Etats paient à la mafia financière mondiale ad vitam eternam...

En conséquence, la *neue europa* s'acharne à briser tous les acquis des peuples et à détruire les Etats-nations en

s'érigeant en moralisateur suprême pour les réduire en peuplades vivant dans des régions et des territoires.

Il faut bien constater que le nouveau président, tout en faisant querelle à l'ancien sur le Traité de stabilité, se prépare à reprendre le «sillon» des Mounier, Delors - père et fille - pour parachever, comme leur digne fils spirituel, l'intégration organique de l'Union européenne.

Dans sa lettre du 29 avril aux syndicats (donc entre les deux tours de l'élection présidentielle) le candidat François Hollande écrit que le «*dialogue social ... sera érigé en principe constitutionnel*». Ce qui officialiserait le rôle subsidiaire des syndicats. Si par malheur cet objectif devenait réalité, nous nous retrouverions immédiatement ferrés dans une société corporatiste. En réponse à Hollande, c'est déjà la CFDT qui demande au nouveau président de recevoir les syndicats, voire les associations...

Fort heureusement, la CGT-FO, par la voix de son secrétaire général, et conformément au congrès confédéral de Montpellier, s'oppose publiquement et sans appel à cette tentative du président de la République.

Il me paraît essentiel que, dès maintenant, la riposte s'organise, avec toute l'ampleur qu'impose la situation. A commencer par la lutte acharnée avec la confédération CGT-FO contre les tenants de l'intégration et de l'austérité, et contre les moralisateurs de l'appareil judiciaire qui doit demeurer indépendant du pouvoir politique et fidèle à l'application des lois de la République.

Evidemment, la lutte des classes ne peut se concevoir sans plan international. En effet, l'intérêt de bâtir une internationale ouvrière a pour objectif principal le combat pour l'augmentation substantielle des salaires (notamment en Chine) et l'amélioration des conditions de travail afin d'anéantir l'exploitation de la classe ouvrière par la mafia du capital financier.

C'est pourquoi, à la sainte trinité mondialisation-globalisation-délocalisation, on doit opposer la maxime de la Première Internationale: «*Travailleurs de tous les pays, unissez-vous ... l'émancipation des travailleurs sera l'œuvre des travailleurs eux-mêmes*».

Il est clair que l'*Union des anarcho-syndicalistes*, membre fondateur de l'*Entente internationale des travailleurs*, doit avoir droit à la parole. D'autant plus que, au-delà de ce droit, nous avons à contribuer au débat avec notre identité politique qui a marqué profondément l'histoire du mouvement ouvrier en tant que courant traditionnel et naturel de la classe ouvrière.

De ce point de vue, l'objectif prioritaire de l'E.I.T. doit être la sortie de tous les syndicats indépendants des organes corporatistes tels que la C.E.S. et la C.S.I.

Je pense - et je propose à la discussion entre nous - qu'il faut rédiger notre propre contribution aux 19èmes rencontres internationales des syndicalistes organisées par l'E.I.T. à Genève, le 2 juin.

Bertrand KANBAN.

LOI «DIARD»: LOI PÉTAINISTE CONTRE LE DROIT DE GRÈVE!

Le gouvernement que je qualifie de pétainiste, j'en veux pour preuve l'initiative de Sarkozy le 1er mai, s'est attaqué directement à la classe ouvrière.

La loi de 2008 a bouleversé le monde syndical, tentant de transformer les syndicats en machines électorales et remettant en cause la liberté de désignation des délégués syndicaux.

Plus récemment, la loi dite «Diard» a porté plus directement un coup à l'un des piliers de notre constitution, à savoir le droit de grève, en l'occurrence dans le secteur des transports aériens.

D'ores et déjà, les patrons ont tenté de contourner le droit de grève en faisant appel à des «jaunes», voire des «milices». Pour sa part, l'Etat-patron avait remis en cause le droit de grève au nom de la continuité du service public avec la mise en place d'un service minimum.

Ainsi, à Aéroports de Paris (ADP), un service minimum est mis en place pour les métiers vitaux pour le transport aérien, notamment les pompiers aéronautiques, les agents de sécurité incendie, certains postes techniques. De

même, les entreprises privées ayant une délégation de service public (sûreté...) peuvent également mettre en place un «service minimum».

Mais la loi «Diard» introduit une double innovation:

- l'obligation de se déclarer gréviste à titre individuel 48h avant la grève;
- l'obligation de faire acte de reprise du travail un jour avant de pouvoir reprendre son poste.

Cela signifie que des pressions énormes pourront être exercées sur les salariés, de façon individuelle, pour les dissuader de faire grève. Cela permettra également aux patrons de préparer des dispositifs antigrèves au regard du nombre de grévistes déclarés.

Voire dans certaines entreprises comme ADP, le délai de prévenance pour modifier les horaires et présences des salariés peut être réduit à 24 heures grâce à la loi Aubry. En clair, un salarié pourrait être «requis» alors qu'il n'était pas censé travailler et par définition ne pourrait pas se déclarer gréviste deux jours avant...

Enfin, et «last but not least», le fait de devoir faire preuve de cessation de grève un jour avant de pouvoir reprendre son poste de travail signifie que le salarié était remplacé, ce qui est contraire à toutes les jurisprudences et au Droit constitutionnel.

On retrouve ici les relents pétainistes...

Mais qui s'engage à abroger cette loi scélérate?

Greg EINSTEIL.

«L'Etat donc, comme l'Eglise, part de cette supposition fondamentale que les hommes sont foncièrement mauvais et que, livrés à leur liberté naturelle, ils s'entredéchireraient et offriraient le spectacle de la plus affreuse anarchie où les plus forts assommeraient ou exploiteraient les plus faibles».

Michel Bakounine «Œuvres» - Editions Stock 1980.

Est-ce la raison pour laquelle l'Etat corporatiste en devenir veut intégrer les syndicats, au nom de la Nature?

IL COURT, IL COURT, LE FURET...

«Le secrétaire général de la CFDT réclame comme Laurence Parisot, vendredi 11 mai, une réunion avec les partenaires sociaux avant les élections législatives».

Information de «L'Usine Nouvelle».

En bon secrétaire de syndicat cléricale, Chérèque se précipite pour répondre présent à la sollicitation de François Hollande de constitutionnaliser le «dialogue social». Va-t-il être entendu ?.... Les voies de dieu sont impénétrables!

VOUS AVEZ DIT L'EUROPE DU VATICAN...

«Nous devons être les bâtisseurs de ces communautés où chaque personne se révèle et s'épanouit. Construire et parfois reconstruire ces ensembles... L'homme n'est pas complètement humain s'il refuse toute insertion dans une communauté ou s'il en est rejeté par les autres» - Jacques Delors.

Extrait de sa «Dissertation sur les valeurs» - Intervention devant la Conférence mondiale quadriennale des Abbés Bénédictins à S. Anselmo à Rome, le 8 septembre 2000.

L'homme qui a vu l'ours..., la personne humaine chère à Emmanuel Mounier, reprise par son disciple Jacques Delors qui a eu la fierté d'être le père spirituel de François Hollande.

Ces hommes sont dangereux: ils veulent tuer l'individu dans son cœur.

FONDS PUBLICS À L'ÉCOLE PUBLIQUE! FONDS PRIVÉS À L'ÉCOLE PRIVÉE!

La loi Debré du 31 décembre 1959 - comme celles qui ont suivi, accentuées par la décentralisation et votées sous tous les gouvernements successifs - tout comme le statut concordataire en Alsace-Moselle, la loi Debré est hors la loi de Séparation des églises et de l'Etat du 9 décembre 1905 qui définit la laïcité institutionnelle par ses deux premiers articles inséparables, au titre des «Principes»:

Article premier. - La République assure la liberté de conscience.

Article 2. - La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte.

Non seulement la loi Debré détourne le financement public au profit de l'enseignement privé dit «libre», confessionnel et catholique pour la plupart des établissements, mais elle le fait en contractant au nom de l'Etat leur reconnaissant un «caractère propre» ... ce qui devient «projet d'établissement» dans la loi Jospin de juillet 1989, préalable à l'objectif, toujours d'actualité, du «grand service public d'éducation» prôné au nom du «vivre ensemble» mais incompatible avec la laïcité institutionnelle et républicaine. Toutes les «réformes» entreprises sous la Vème République se sont fondées sur la loi Debré pour démanteler l'enseignement public pour mieux le privatiser.

La loi Debré doit être abrogée!

Depuis le «Serment de Vincennes» prononcé le 19 juin 1960 et en dépit des parjures ou autres missionnaires de «la laïcité ouverte, plurielle, nouvelle», force est de constater que ce combat n'a jamais cessé.

Aujourd'hui, il s'impose de l'amplifier et de soutenir la campagne de pétition et de mobilisation engagée par la *Fédération nationale de la Libre Pensée* qui en appelle à tous les militants laïques pour faire abroger cette loi.

Première étape pour reconquérir la laïcité institutionnelle, celle de l'Ecole publique, celle de l'Etat-Nation sur tout le territoire de la République.

La pétition est en ligne sur le site de la Libre Pensée : www.fnlp.fr

«L'ANARCHO-SYNDICALISTE»

19, rue de l'Étang Bernard - 44400 Rezé

Abonnement pour 20 n°: 30 euros

Abonnement de soutien: 40 euros

Verser à : ASSOCIATION DES GROUPES FERNAND PELLOUTIER

CCP : 9998 28B Nantes; 19, rue de l'Étang Bernard - 44400 Rezé

Imprimerie spéciale de *L'Anarcho-Syndicaliste*

Fondateur de publication : Alexandre HEBERT

Directeur : Christophe BITAUD
